



ma ville

Le magazine de Merlimont

Janvier 2025



www.merlimont.fr



Edito



Chers Merlimontoises,
Chères Merlimontois,

J'espère que vous avez passé d'excellentes fêtes de fin d'année entourées des personnes qui vous sont chères. 2024 fut une année riche en nouveaux projets dont la concrétisation en terme d'aménagement, de protection de nos espaces naturels et de développement de l'attractivité voient le jour avec cette nouvelle année 2025.

Certes, dans un contexte parfois incertain, aussi bien sur le plan international que national, 2025 sera l'année de l'espoir !
La commune continue d'avancer pour œuvrer au bien-être de tous. Merlimont est un havre de paix naturel à protéger. Être au service de sa ville, au service des autres, c'est œuvrer pour que notre lieu de vie s'adapte aux besoins de chacun.

Je m'inspire des propos de Michelle Obama, « on peut vivre dans le monde tel qu'il est mais cela n'empêche pas de tout faire pour créer le monde tel qu'il devrait être » pour remercier chaleureusement l'équipe municipale et les agents de la collectivité. Tous travaillent main dans la main pour maintenir ces engagements qui n'ont qu'un seul objectif, le bien-être commun, pour se sentir bien à Merlimont, dans le respect des autres et de son environnement.

À travers ce magazine, vous trouverez des réponses aux questions que vous vous posez notamment, à propos de l'éclairage public, de la requalification du front de mer et de la gestion de l'eau. Le développement de l'attractivité et du cadre de vie sont les priorités de l'équipe municipale. Cela est possible grâce à un budget maîtrisé que nous souhaitons maintenir en 2025. Un dossier sur les finances de la ville est disponible dans cette édition.

Merlimont continue de grandir et de se dynamiser grâce aux moments de rassemblement et d'accueil qui contribuent à l'essor de la commune. Les festivités de 2025, démarreront avec le Festi'Vintage, les 26 et 27 avril.

En attendant ces réjouissances, je vous présente au nom de l'ensemble de l'équipe municipale et des agents de la collectivité, tous nos vœux de santé et de bonheur pour cette année 2025.

Votre Maire,
Mary BONVOISIN ALVES DOS SANTOS

Vive la vie à Merlimont!

S O M M A I R E

- 4 - Infos pratiques
- 6 - Recensement de la population
- 7 - Infos CA2BM
- 8 - Merlimont et vous
- 10 - Point budgétaire et fiscalité locale
- 12 - Travaux et projets
- 14 - Le front de mer
- 15 - L'éclairage public à Merlimont
- 16 - L'eau à Merlimont
- 18 - L'entretien des espaces
- 19 - Ça bouge à Merlimont
- 20 - La vie associative
- 22 - La vie commerçante et les nouveaux services
- 24 - Retour en images
- 26 - L'agenda 2025
- 27 - Calendrier de collecte des résidus végétaux

Magazine "Aime ma ville"
Place de la Haye,
62155 MERLIMONT
03 21 94 72 18
communication@merlimont.fr

Chef de la publication :
Mary BONVOISIN ALVES DOS SANTOS

Conception, rédaction :
Service communication

Photos et images :
Service communication, service
animation, M. Hantson, M. Bernier,
Adobe Stock.

Impression :
imprimerie VAG - 62630 Etaples

Ce magazine a été imprimé sur du
papier issu de forêts à gestion durable
et par une imprimerie "Imprim'Vert".



> Un nouveau distributeur automatique de billets



Entré en service en 2015, le distributeur de billets qui était sur la place de la Haye présentait des signes d'usure, et celui à l'intérieur des locaux de la poste était hors service suite à un piratage. De ce fait, la municipalité et les services de la Poste ont travaillé en collaboration afin d'implanter un nouveau distributeur sur la place du commerce. Il a été mis en service fin octobre. Il est située dans un secteur plus central au regard des enseignes commerciales. Avec celui de la place de la Chapelle, deux DAB sont désormais disponibles sur la commune.

> Merlimont, un décor de cinéma !



A la fin de l'été, une équipe de tournage de « l'atelier de production » a investi une partie de l'allée des Flamants Roses afin de réaliser le tournage d'un long métrage.

Les riverains et propriétaires de ce lotissement ont ainsi vécu au rythme du 7^{ème} art, côtoyant metteur en scène, maquilleuses, costumières et acteurs : Laurent Lafitte, Blanche Gardin, Olga Kurylenko et Marc Fraize.

Ce film, "Autoscopie", c'est l'histoire d'Alex qui n'a jamais été aussi heureux de sa vie dans son petit pavillon, et voit soudain emménager de nouveaux voisins. Petit détail, le nouveau voisin est son sosie parfait ! Sauf que ce type, Axel, qu'Alex est le seul à reconnaître comme son sosie mais avec des cheveux, s'avère être à l'exact opposé de ses choix et de son mode de vie.

>>> La sortie est prévue en 2025 !

> Collecte des résidus végétaux

En cette période hivernale, la collecte des résidus végétaux est stoppée. Elle reprendra au printemps sur le même rythme et aux mêmes conditions, qu'en 2024, c'est à dire par quinzaine. Vous pouvez vous procurer des sacs spécifiques, en papier recyclable, dans les jardinerie et magasins de bricolage.

>>> Retrouvez le calendrier en page 27.

> Un forum de l'emploi pour les animateurs

L'organisation des accueils de loisirs de la commune est désormais externalisée, afin que le service animation puisse proposer d'autres activités touristiques. Notre prestataire, "Rigolo Comme la Vie", organise un "Job dating animation" afin de recruter des animateurs pour toutes les périodes de vacances scolaires de 2025.



Si vous avez votre BAFA/BAFD ou que vous êtes en cours de formation, si vous êtes motivé pour travailler dans l'animation, n'hésitez pas à venir à la rencontre des équipes de "Rigolo Comme la Vie" !

>>> Samedi 25 janvier de 14h à 17h, salle Navez. Inscriptions par le QR code.



> L'aide à la rénovation des façades s'étend

En 2017, dans le cadre d'une politique d'embellissement, de revalorisation du patrimoine local et d'amélioration du cadre de vie, la Municipalité a mis en place une aide à la rénovation des façades pour les particuliers qui résident sur l'avenue de la plage et le boulevard de la Manche. Suite à de nombreuses demandes d'habitants, le Conseil municipal a voté, à l'unanimité, l'extension de cette aide à l'ensemble du secteur plage (de l'avenue Boudringhin au boulevard de la Manche). Ainsi, à compter de 2025, chaque résident qui désire rénover sa façade peut prétendre à cette aide qui est fixée à 30% du coût des travaux et dans la limite de 500 €.

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- L'octroi de cette aide est soumis aux conditions suivantes :
- L'habitation doit être une maison individuelle.
 - Chaque propriétaire est éligible une fois tous les 10 ans.
 - Le délai de réalisation des travaux ne pourra excéder 12 mois.
 - La demande, avec devis à l'appui, doit être effectuée 2 mois avant le début des travaux et le dossier déposé entre le 1^{er} janvier et le 31 mars de chaque année.

Le versement de l'aide sera effectué après les travaux sous réserve de fournir une facture (entreprise ou fournitures) et des photos prises avant et après les travaux. Le nombre de dossiers est limité à 20 par année civile.

>>> Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la mairie au 03 21 94 72 18



> Vers la fin du réseau cuivre

Afin d'apporter aux citoyens les moyens de communication (téléphone, fax, minitel, puis internet et la télévision), un réseau de câbles en cuivre a été déployé. L'arrivée de la fibre optique et l'adhésion des Français à ce système, ont révolutionné le secteur à tel point que le réseau de cuivre n'est plus nécessaire. Aussi, Orange, qui est propriétaire des réseaux, va procéder progressivement à la fermeture du réseau cuivre d'ici à 2030. Tous les fournisseurs d'accès à internet sont concernés.

A Merlimont, ce changement devrait intervenir en 2027. Aussi, si vous êtes encore détenteur d'un abonnement internet dépendant du réseau cuivre (ADSL), il est indispensable de passer à la fibre optique, quel que soit votre opérateur !



> Atelier lecture



Nous contacter

Mairie de Merlimont
Place de la Haye
03.21.94.72.18
@mairie@merlimont.fr

Vous informer

Facebook : Merlimont en Côte d'Opale
Site internet : www.merlimont.fr
Magazine «Aime ma ville»
Merlimont Infos

Pour connaître toute l'actualité de Merlimont, abonnez-vous à "Merlimont Infos". Chaque mois, vous recevrez par mail les dernières informations de votre commune. Pour vous inscrire, envoyez un mail à communication@merlimont.fr

La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM) exerce des compétences qui influent directement sur votre quotidien.

Du 16 janvier au 15 février 2025

Cette année, la commune réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du 16 janvier au 15 février 2025.

> Comment ça se passe ?

Suite au dépôt d'une lettre du maire dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération, un agent recenseur vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande

> Par qui allez-vous être recensé ?

La commune a nommé 2 agents coordonnateurs référents afin d'organiser le recensement, de centraliser les informations et de suivre le travail des agents recenseurs. Ces agents ont été recrutés par la mairie et ont suivi une formation spécifique. Ils sont 9 et sont tous dotés d'une carte d'agent recenseur avec photo, signée du Maire.



> Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés.

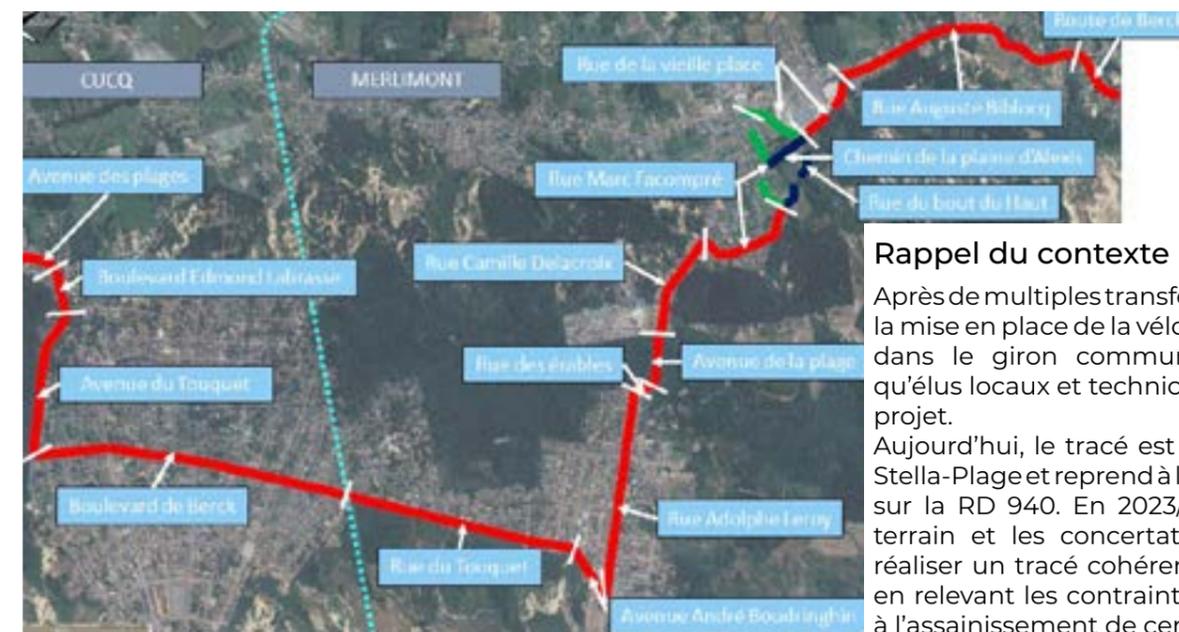
Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
- Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Le recensement de la population est obligatoire et gratuit !
Ne répondez pas aux sites frauduleux ou à de faux agents recenseurs qui vous réclament de l'argent.



> Le projet de vélomaritime se concrétise



Rappel du contexte

Après de multiples transferts de compétences, la mise en place de la vélo maritime est arrivée dans le giron communautaire. C'est ainsi qu'élus locaux et techniciens ont poursuivi ce projet. Aujourd'hui, le tracé est arrivé aux portes de Stella-Plage et reprend à la sortie de Merlimont sur la RD 940. En 2023/2024, les études de terrain et les concertations ont permis de réaliser un tracé cohérent et sécurisant, tout en relevant les contraintes, notamment liées à l'assainissement de certaines rues.

Le phasage de travaux

Ce tronçon manquant a été divisé en deux parties. La première, au nord, s'étend de l'avenue de la plage à Cucq à l'intersection entre les rues Camille Delacroix et Marc Facompré. La seconde, au sud, s'étend de la rue Marc Facompré jusqu'à l'intersection des routes de Berck (RD940) et de Rang du Fliers (RD 140).



Entre 2025 et 2027, c'est la partie nord qui doit être aménagée en deux temps, sur Cucq en 2025/2026 et sur Merlimont en 2026/2027.

Pour être précis

Sur cette seconde phase de la partie nord, la vélo-maritime sera mise en place selon deux schémas.

Le premier concerne la portion allant de la rue du Touquet à la fin de l'avenue de la plage. Une piste bidirectionnelle, séparée de la chaussée par une noue végétale, sera aménagée. Sur la rue Camille Delacroix, un cheminement partagé piétons/cyclistes sera créé de chaque côté de la chaussée.



> Les travaux d'assainissement collectif se poursuivent

Afin de pouvoir réaliser le tracé de la vélo-maritime, certaines rues devaient être assainies. C'est pourquoi en 2025, des travaux d'assainissement collectif sur la rue Adolphe Leroy et sur une partie de la rue des Erables (à la sortie de l'avenue Adolphe Leroy jusqu'à l'avenue de la plage) seront réalisés. Cela représente 1250 mètres et 140 branchements. Il sera ensuite obligatoire, pour tous les riverains, de se raccorder au réseau collectif. Une réunion publique sera organisée pour les personnes directement impactées par ces travaux. En 2026, les rues Camille Delacroix, Marc Facompré et de la vieille place concernées par le passage de la vélo-maritime, seront à leur tour dotées de l'assainissement collectif.

Début 2025, la station d'épuration située à l'extrémité du lotissement des Chardonnerets sera désarmée. Les riverains seront ensuite raccordés à l'assainissement collectif de la rue Auguste Bibloq.

> Les parcours d'orientation à Merlimont, une aventure pour toute la famille !

Situés dans des environnements variés, ces parcours vous permettront de vous immerger dans la nature tout en relevant des défis adaptés à chaque tranche d'âge, en famille ou entre amis.

Afin de répondre aux attentes de tous, quatre parcours ont été créés :

-  Jaune : Conçu pour les tout-petits (2 à 5 ans), il propose des étapes simples et amusantes pour une première expérience d'orientation.
-  Vert : Idéal pour les enfants de 6 à 10 ans, ce parcours offre des défis modérés pour stimuler leur sens de l'observation et leur esprit d'aventure.
-  Bleu : Adapté aux jeunes de 8 à 13 ans, il propose des épreuves plus complexes qui nécessitent réflexion et stratégie.
-  Rouge : Pour les 13 ans et plus, ce parcours met à l'épreuve les compétences d'orientation des plus avancés.



Comment Participer ?

Les versions numériques sont disponibles sur notre site internet. Ceux qui préfèrent les cartes papier, peuvent les obtenir à la mairie ou au Bureau d'Information Touristique (BIT).

> A l'École



>>> Classe de Neige

Du 19 au 25 janvier, les enfants de la classe de CM2 partent pour une semaine à la Chapelle d'Abondance en Haute Savoie. Ce séjour, en plus de la découverte du ski, donnera aux enfants l'occasion de découvrir les traditions et la culture montagnardes.

>>> Une éducation musicale avec le PIAM



Le Pôle Intercommunal d'Apprentissage des Musiques (PIAM) est intervenu au sein de l'école Simone Veil afin de procurer aux élèves un éveil musical de qualité et une ouverture culturelle.

Durant 12 séances, les animateurs ont travaillé des chants avec les élèves des cycles 2 et 3 sur le thème des animaux. Pour clôturer ce cycle, les parents ont été invités à une représentation dans la salle polyvalente.



>>> A la Sainte Catherine, tout bois prend racine !

Le festival de l'arbre, organisé par la Région Hauts-de-France, s'est déroulé du 16 novembre au 22 décembre. Dans ce cadre, les enfants des écoles maternelles et élémentaires ont effectué la plantation de pommiers, le jour de la Sainte Catherine.

Le but de cette opération est de sensibiliser les enfants à la connaissance et au respect des arbres en devenant parrains de leurs plantations.



> Les animations du CCAS



L'équipe du CCAS vous donne rendez-vous pour la soirée années 80

le 8 mars 2025 à 21h
salle Polyvalente



En octobre, le CCAS a organisé une journée conviviale autour du jeu de société. Ainsi, en famille ou entre amis, les visiteurs ont pu découvrir de nouveaux jeux et se rappeler de bons souvenirs avec des jeux plus traditionnels.

La somme récoltée lors de ces animations a permis d'augmenter la valeur du bon d'achat de Noël pour les aînés, de 20 € à 25 €.

> Les fêtes de fin d'année

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le CCAS a offert aux habitants de la commune âgés de 69 ans et plus, le traditionnel repas de Noël. Les deux doyens de la salle ont été distingués.

Celles et ceux qui ne désiraient pas y participer ont eu le choix entre un colis de gourmandises festives ou un bon d'achat à utiliser chez les commerçants de Merlimont partenaires de l'opération, mise en œuvre avec l'Union des Commerçants et Artisans de Merlimont.



>> Distribution des colis et bons d'achats



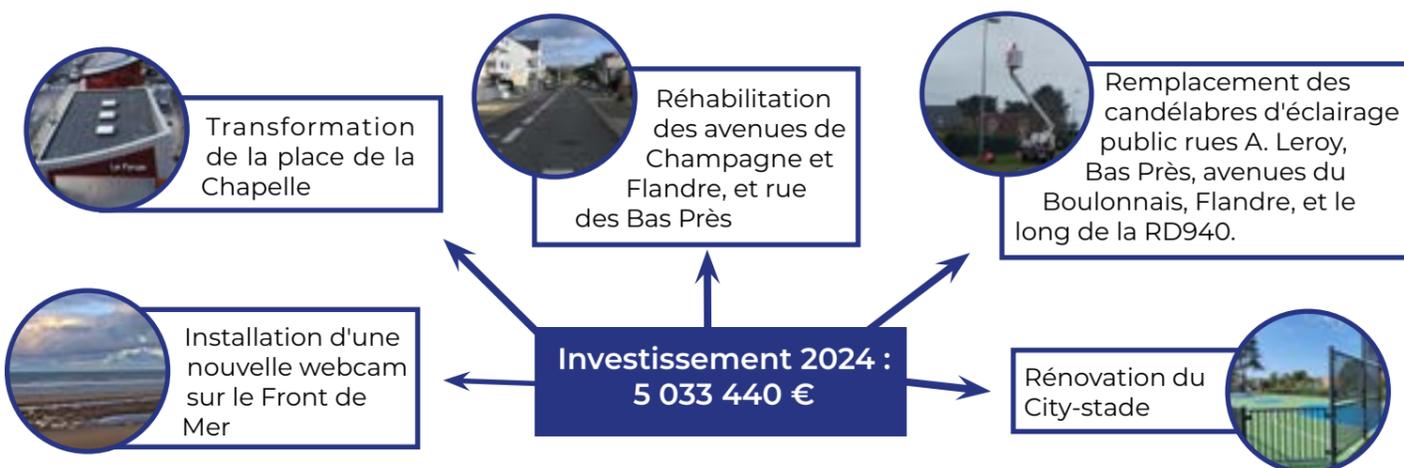
Le budget municipal 2024 : 11 787 808 €

> Fonctionnement : 6 754 368 €



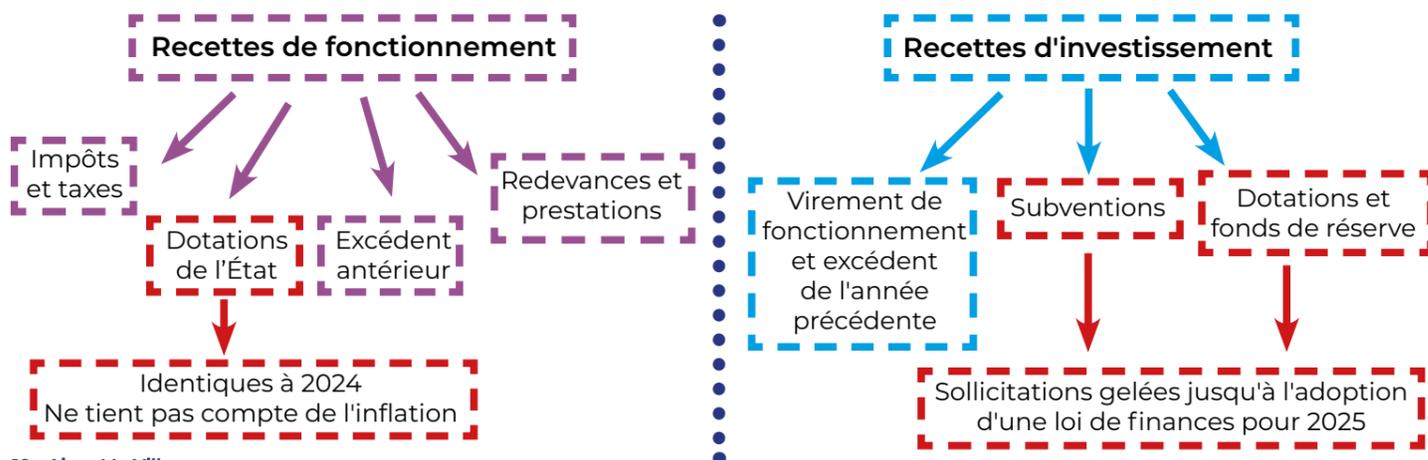
Ces services à la population Merlimontoise, permanente comme secondaire ou encore pour les visiteurs de passage, sont effectués, selon les directives de l'équipe municipale par les 47 agents municipaux, renforcés par 40 saisonniers entre avril et septembre.

Économies réalisées = injectées dans la section d'investissement 2025 (en baisse chaque année car les dépenses de fonctionnement augmentent)



Une censure du Gouvernement est intervenue début décembre 2024, la loi de finances 2025 n'a pas été adoptée. Une loi spéciale a été instaurée le 19 décembre 2024 afin de garantir la continuité de la vie nationale et donc le fonctionnement des services publics. Celle-ci s'applique jusqu'à l'adoption d'une loi de finances pour 2025.

> Quelles conséquences pour 2025 à Merlimont ?



> Fiscalité : décryptez vos avis d'imposition

Taxe foncière Payée par tous les propriétaires

- Commune et département : 9.84 % + 22.26 % = 32.10 %
- Intercommunalité : 1.21 %
- Taxe spéciale : 0.175 %
- Taxe ordures ménagères : 10%
- Taxe GEMAPI : 0.923 %

32.10 % du montant total de la taxe est perçu par la commune

Taxe d'habitation Payée par les propriétaires de résidences secondaires

- Commune : 10.32 % * 60% = 16.5%
- Intercommunalité : 12.12 %
- Taxe spéciale d'équipement : 0.191 %
- Taxe GEMAPI : 1.06 %

16.5 % du montant total de la taxe est perçu par la commune



La base du calcul des taxes locales est la valeur locative cadastrale. Elle correspond au niveau de loyer que la propriété pourrait produire si elle était louée. Elle varie selon la taille du terrain, la superficie habitable et les travaux réalisés. Elle est revalorisée chaque année, **sur décision de l'État**, en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé fourni par l'INSEE. C'est sur cette base que s'appliquent les taux d'imposition votés par les collectivités.

>>> Les questions que vous vous posez au sujet de la taxe d'habitation

1 - Pourquoi avoir levé la majoration sur la taxe d'habitation pour les résidences secondaires

Une étude a été réalisée par l'Etat et l'Association des Maires de France concernant les stations touristiques de montagne et du littoral. Celle-ci a mis en avant différents points, notamment le surcoût de fonctionnement engendré par l'augmentation de la population saisonnière et la difficulté pour les populations locales, qui travaillent sur le territoire à se loger.

Face à ce constat, l'Etat a donné la possibilité aux communes de majorer la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements meublés non affectés à la résidence principale, afin de faire face à ces dépenses supplémentaires.

Le Conseil municipal a choisi d'actionner ce levier afin de maintenir la qualité du service public tout au long de l'année.

2 - Pourquoi ne pas avoir levé la taxe sur les logements vacants ?

La commune dispose d'un parc de 5255 logements, dont 3560 sont des résidences secondaires et 143 des logements vacants (Chiffres INSEE). Les résidences secondaires ne sont pas considérées comme vacantes car elles sont meublées et sont censées être utilisées de façon périodique. Un logement vacant est vide, inoccupé car considéré comme vétuste et donc impropre à l'habitation.

La population active locale éprouve des difficultés à se loger en raison de la pression immobilière. Il est espéré que les résidences secondaires inoccupées soient mises sur le marché pour améliorer l'offre de logements afin de permettre à la commune de vivre toute l'année.

Enfin, la taxe sur les logements vacants est perçue par l'État et non par les communes.

3 - Pourquoi ne pas avoir différencié les résidences secondaires qui sont régulièrement ouvertes de celles qui sont toujours fermées ?

Merlimont a été classée, en 2023, en zone tendue au regard des difficultés de logement de la population locale. Le décret du 26 août 2023, autorisant et réglementant cette majoration, ne permet pas de faire une différence entre les résidents secondaires qui sont régulièrement présents et ceux qui ne viennent jamais.

4 - Comment sont réparties les recettes fiscales ?

Les recettes fiscales des collectivités territoriales sont intégrées dans le budget de fonctionnement, tout comme les dotations de l'État. Chaque année, la commune réussit à dégager des fonds pour le budget d'investissement de l'année suivante. Face à la stagnation des dotations de l'État, à cette année 2025 très incertaine, et à la diminution des subventions, ces nouvelles recettes fiscales permettront de maintenir un budget équilibré, tout en gardant une fiscalité raisonnable. La commune pourra poursuivre ses investissements et projets, notamment pour les logements et les équipements publics adaptés à l'augmentation de la population saisonnière.

> Réfection de la rue des Bas Prés

La rue des Bas Prés étant située sur les communes de Cucq et Merlimont, les deux villes se sont accordées afin de mettre en œuvre des travaux de réfection de la chaussée.

Les opérations de réaménagement comprenaient l'installation de bordures, de caniveaux et de bordurettes, préparant ainsi la pose d'un revêtement en enrobé sur la chaussée et des accès aux habitations.

Afin d'optimiser la gestion des eaux pluviales, des noues d'infiltration ont été aménagées, permettant une absorption maximale des eaux de ruissellement. En complément, des grilles avaloirs ont été intégrées au réseau existant d'évacuation des eaux pluviales. Ces grilles assurent la collecte du surplus d'eau en cas de saturation des noues.

Malgré un retard lié aux intempéries, la pose de l'enrobé est aujourd'hui terminée. Les habitants jouissent désormais d'une voirie totalement neuve.

La commune de Merlimont a financé 60 % du montant des travaux, soit 126 000 €.



> Aménagement de l'avenue Boudringhin

La construction des logements étant achevée, des travaux d'aménagement de la rue Boudringhin et d'une portion de l'avenue Beauséjour vont débuter. Les réseaux de téléphonie seront enfouis, des stationnements en pavage et un chemin piéton en sable stabilisé vont être matérialisés. Cette zone piétonne sera installée jusqu'à l'avenue Adolphe Leroy, afin de sécuriser l'accès piéton au secteur plage.

Un enrobé sera mis en place sur la chaussée et des éclairages publics vont être installés. Le coût de ces travaux est estimé à 250 000 €. Ils devraient débuter en février 2025 et durer environ 3 mois.



> Aménagement de l'avenue de Flandre

La commune poursuit le réaménagement des rues du secteur plage. Après les avenues de Champagne et du Boulonnais, c'est désormais au tour de l'avenue de Flandre de bénéficier d'une requalification sur la partie allant du boulevard de la Manche à la rue Courbet.

Entre septembre et décembre, les travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'internet et de téléphonie ont été réalisés. Après la trêve des fêtes de fin d'année, les travaux reprendront avec l'infiltration des eaux pluviales, la mise en œuvre du pavage des trottoirs, du stationnement et de la borduration. Viendra ensuite l'application de l'enrobé sur la voirie avec la création d'une bande cyclable.

Enfin, de nouveaux candélabres d'éclairage public seront installés, moins énergivores et plus performants.

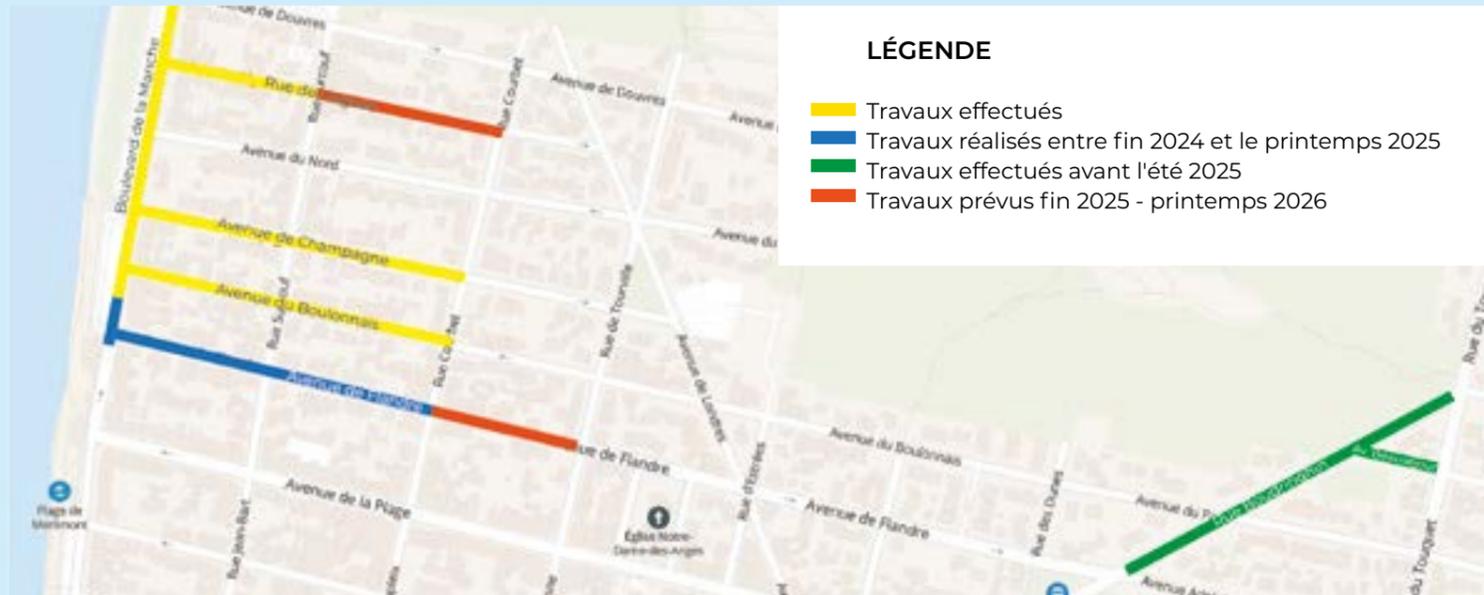
Ces travaux, dont le montant est estimé à 870 000 € devraient être terminés pour le printemps.

La suite des travaux

Une seconde portion de l'avenue de Flandre, entre la rue Courbet et la rue de Tourville, sera réalisée entre septembre 2025 et le printemps 2026.

Toujours en suivant la même configuration, la partie de la rue des Algues, allant de la rue Surcouf à la rue Courbet, sera aménagée.

Pour ces deux chantiers, le coût prévisionnel est estimé à 970 000 €.



> Un City stade flambant neuf pour la jeunesse

Avec quelques mois de retard du fait des intempéries de l'hiver dernier, le nouveau City stade a été terminé à la fin de l'été. Il a été inauguré à la rentrée par les élus et le Conseil Municipal des Jeunes, en présence des élèves des écoles de Merlimont.

Cet équipement répond désormais aux normes en vigueur, assurant ainsi une utilisation en toute sécurité.

La commune a investi 82 000 € pour la rénovation du City stade et a obtenu 18 000 € du Département du Pas-de-Calais.



Depuis 2016, le front de mer de Merlimont a subi de nombreuses dégradations liées surtout aux tempêtes hivernales. Malgré quelques réparations structurelles, l'ouvrage demeure fragile et décline un peu plus chaque année. La diversité des compétences qui s'exercent (Etat, CA2BM et commune) sur le front de mer rend compliquée la mise en place d'un réel projet de requalification. Aujourd'hui l'avenir s'éclaircit et un projet sera finalisé 2025.



> Mary Bonvoisin Alves dos Santos Maire de Merlimont

1 - Pouvez-vous nous expliquer où en est le projet de réhabilitation du front de mer de Merlimont ?

Le projet que nous avons prévu en 2018/2019 en concertation avec tous : population, commerçants, élus, et associations, n'a pu se réaliser du fait d'un refus des services de l'Etat. Nous avons ensuite multiplié les visites avec les représentants de l'Etat et les courriers d'alerte afin que ceux-ci prennent conscience du danger et de l'urgence de la situation.

Nous travaillons avec la CA2BM, qui détient la compétence pour intervenir sur le perré, et la DDTM, services de l'Etat compétents pour nous autoriser à intervenir sur la plage. Ces concertations ont pour objectif de construire un projet viable, d'une part pour protéger la population et d'autre part qui tienne compte des enjeux environnementaux.

Aujourd'hui, le projet de requalification du front de mer prend un nouveau départ. Un bureau d'études a en effet été recruté par la CA2BM pour travailler à l'élaboration d'un nouveau schéma de défense contre la mer.

2 - En quoi consiste ce projet ?

L'étude s'étend du belvédère nord au club nautique. L'objectif pour le bureau recruté est de proposer la reconstruction de l'ouvrage de défense contre la mer en tenant compte de la hausse du niveau moyen des océans et de la transition avec les milieux dunaires au nord et au sud.

Concrètement, les travaux consisteront à retirer les palplanches à l'avant du mur de soutènement et à en poser de nouvelles. L'espace entre ces palplanches sera remblayé avec des matériaux graveleux. Une lierne de couronnement en béton viendra consolider le tout. Les cabines de plage vont être retirées afin de poser un enrochement qui descendra jusqu'à la plage. Le poste de secours et le restaurant resteront en place.



3 - En attendant ce projet, des travaux sont-ils envisagés cette année ?

Les installations du système écoplage®, mises en place en 2014, vont être retirées. Leur objectif était de drainer l'eau afin d'assécher le sable pour garantir un niveau de plage correct. Ce dispositif, abîmé par les tempêtes hivernales et l'érosion, n'a pas été efficace. Aujourd'hui il est devenu dangereux et nous avons obtenu l'approbation du conseil communautaire pour son retrait.

Les travaux vont débuter en février et sont prévus pour environ 2 mois. Ils vont concerner toute la plage puisque les drains parallèles au trait de côte s'étendent du belvédère au club nautique. Le tuyau central et le bloc de refoulement vont également retirés.

Les services techniques municipaux procéderont ensuite à quelques travaux d'embellissement et de remise en état de la digue promenade avant la saison.

> La Mairie s'oppose au projet d'éoliennes au large de la Côte d'Opale

En 2017, la France a adopté une stratégie nationale pour la mer et le littoral, incluant la planification de l'éolien en mer. Un parc éolien est prévu au large de nos côtes, mais cela pose des risques pour la navigation, les oiseaux migrateurs et la circulation aérienne près de l'aérodrome de Berck et de l'aéroport du Touquet. La pollution visuelle et la perturbation des écosystèmes marins et de la pêche sont également préoccupantes.

Pour notre commune, qui travaille depuis des années à restaurer un perré et une digue promenade pour la sécurité des touristes et des habitants, ce projet menace l'équilibre entre l'économie, l'environnement et le tourisme. Le conseil municipal a donc voté à l'unanimité une motion contre l'installation d'un parc éolien en mer sur la façade littorale de la CA2BM.

Zoom sur l'éclairage public

Avec plus de 1000 points lumineux répartis dans toute la ville, la gestion du réseau d'éclairage public est complexe. Elle a été déléguée à un prestataire sélectionné selon les règles d'attribution d'un marché public et habilité à intervenir.

Un plan pluriannuel d'investissement est mis en place. Guillaume Fougny, responsable des services techniques est en charge de coordonner ce plan.



1 - Pouvez-vous nous expliquer la stratégie de gestion de l'éclairage public à Merlimont ?

Notre plan pluriannuel de rénovation de l'éclairage public s'étale de 2023 à 2026 et comprend 3 priorités. La première est le traitement de l'obsolescence, la suppression de la vétusté et des problèmes de sécurité, la seconde est le remplacement des sources énergivores et la troisième est la recherche de la performance énergétique. Un marché public a été mis en place avec la société SEV pour un montant global de 465 000 € hors taxes.

2 - Comment se passe la gestion de l'éclairage public sur le terrain ?

41 armoires d'alimentation sont réparties dans toute la ville. Une armoire dessert plusieurs rues ou parties de rues. Elles sont toutes équipées d'une horloge astronomique à programmation automatique, c'est à dire que l'allumage et l'extinction des candélabres sont effectués en fonction des heures de lever et de coucher du soleil. Afin de réaliser des économies d'énergie, l'éclairage est coupé de 2h à 6h entre avril et septembre et de 23h à 6h le reste de l'année. La société SEV effectue un contrôle mensuel et intervient à la demande en cas de problématique signalée.

3 - Pouvez-vous faire un point d'étape, en 2024, sur la rénovation de l'éclairage public ?

Notre parc compte 1100 points lumineux dont 447 (41%) sont passés en LED. En 2024, nous avons réalisé 82 passages en LED sur les rues Camille Delacroix et du Touquet, ainsi que sur les avenues Adolphe Leroy et de la plage pour un montant de 65 000 € hors taxes. Nous avons également remplacé les candélabres de l'avenue de Champagne et de la place de la Chapelle, dans le cadre de travaux de réhabilitation. En 2025, il est prévu 160 passages en LED et l'achat d'équipements de remplacement en cas de besoin pour un montant de 182 000 € hors taxes, auquel il faut ajouter le renouvellement des candélabres de la partie de l'avenue de Flandre actuellement en travaux.

Des travaux de rénovation restent également à réaliser sur la moitié des armoires.

4 - Quelles difficultés rencontrez-vous pour le changement des éclairages défectueux ?

La société SEV intervient généralement dans les 24h qui suivent le signalement, pour un secteur complet, ou dans le mois pour un cas isolé. Les techniciens effectuent un diagnostic, qui s'avère parfois compliqué. Les problématiques rencontrées qui empêchent le remplacement peuvent être de plusieurs ordres.

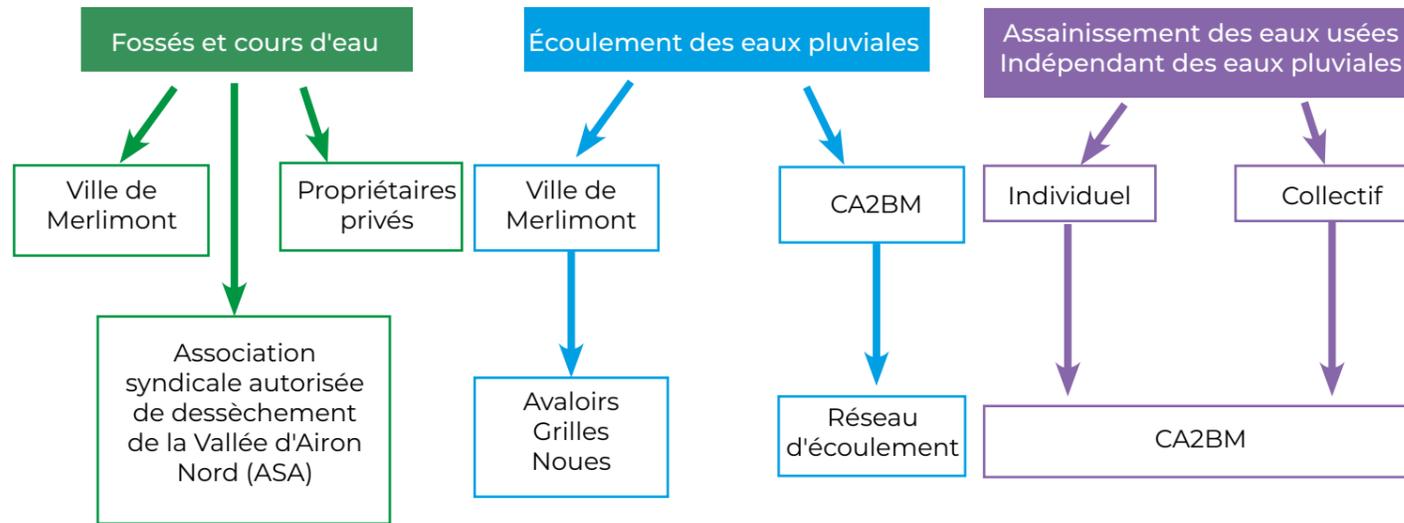
Certains éclairages sont défectueux car ils ne sont plus étanches et l'armoire disjoncte pour des raisons de sécurité, ce qui peut priver plusieurs rues d'éclairage public. La ville n'étant pas toujours propriétaire du terrain où sont implantés les candélabres, il est compliqué d'intervenir sur des propriétés privées closes, gérées par des syndicats, où en cas d'implantation du candélabre au milieu d'une haie.

Dans le cas des luminaires à plusieurs ampoules (kazu) nous ne pouvons pas toujours remplacer une seule ampoule, ou juste le kazu qui est fixé au mât. Nous devons donc remplacer le candélabre complet. Ce type de travaux est à prévoir dans le budget d'investissement de l'année suivante et ne peut donc pas être réalisé au moment du signalement.

Enfin, depuis quelques années, les fournisseurs d'équipement pour l'éclairage public fonctionnent à flux tendu et n'ont plus de stock. Nous sommes donc contraints de subir les délais de commande qui peuvent être plus ou moins longs selon le type de matériel.

Depuis les inondations de l'hiver dernier, des dysfonctionnements sont apparus à tous les niveaux. Heureusement pour nous tous, la commune de Merlimont a été relativement épargnée. Malgré tout, quelques désagréments subsistent. Ce dossier vous aidera à mieux comprendre les compétences de chaque intervenant et les obligations de tous.

Quelle compétence pour qui ?



> Les fossés et cours d'eau

Merlimont est traversée par un réseau de fossés qui sont situés tant sur le domaine public que privé. Les obligations d'entretien sont les mêmes pour tous. Cela passe par le nettoyage des berges, des embâcles, de l'élagage ou encore du curage si nécessaire.

>> L'ASA

Les cours d'eau de la grande Tringue et de la Tringue du pont du curé sont entretenus par l'Association syndicale autorisée de dessèchement de la Vallée d'Airon Nord (ASA). Les travaux entrepris visent à rétablir des conditions normales d'écoulement et à restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques. Pour financer les campagnes d'entretien, chaque propriétaire de parcelles incluses dans le périmètre de l'ASA doit s'acquitter d'une redevance spéciale.

Entretien annuel des fossés communaux



>> La commune

Plusieurs dizaines de kilomètres de fossés sont situés sur le domaine public communal. A ce titre, les services techniques municipaux procèdent à leur entretien chaque année entre septembre et décembre.

>> Les propriétaires privés

Tous les propriétaires de parcelles qui sont traversées par un fossé ont les mêmes obligations d'entretien dans le but de permettre l'écoulement naturel des eaux de pluie et de contribuer au maintien du bon état écologique du fossé.



Entretien annuel des fossés communaux



Entretien annuel des fossés communaux

> L'écoulement des eaux pluviales

>> La Communauté d'agglomération des 2 baies en Montreuillois (CA2BM)

La CA2BM détient la compétence d'entretien et d'installation des canalisations d'écoulement des eaux de pluie dans le cadre de la prévention des inondations. Ces canalisations débouchent toutes dans un cours d'eau qui se jette dans la mer.

>> La commune

L'entretien des avaloirs, grilles et noues situés en amont des canalisations relève de la commune. C'est dans ce cadre qu'une campagne hydrocurage a été mise en place cet automne. Le nettoyage de ces avaloirs a permis d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales vers les fossés et canalisations.



Hydrocurage des avaloirs

> L'assainissement des eaux usées

Cette compétence est exercée entièrement par la CA2BM.

>> L'assainissement individuel

Une partie des habitants de Merlimont bénéficie encore d'une fosse septique ou d'une mini station d'épuration pour le traitement et l'évacuation des eaux domestiques. Ce type d'équipement est parfaitement adapté à condition qu'il permette d'éviter les rejets directement dans le sol.

Vous pouvez le faire contrôler par un technicien de la CA2BM qui vous accompagnera dans une mise aux normes si nécessaire.

>> L'assainissement collectif

La CA2BM effectue progressivement des raccordements de rues à l'assainissement collectif. La sélection des rues est effectuée selon les recommandations de l'agence de l'eau qui détecte les points polluants (fosses septiques qui ne sont pas aux normes) ou par les besoins exprimés par les maires des 46 communes.

Une fois que votre rue est équipée de l'assainissement collectif, vous avez l'obligation d'effectuer des travaux pour vous raccorder dans les 2 ans qui suivent la mise en service. Une fois ces aménagements réalisés, vous serez assujéti à une taxe d'assainissement afin de contribuer au financement de l'entretien du réseau et de la station d'épuration.



Travaux d'assainissement collectif

> Pourquoi les difficultés d'écoulement persistent ?

>> Les canalisations trop petites

Le diamètre des canalisations est calculé selon la pluviométrie moyenne observée dans le secteur. En cas de fortes pluies sur un court laps de temps, les réseaux sont saturés et l'eau met plus de temps à s'écouler. C'est ce que nous pouvons notamment observer au giratoire près de la mairie.

>> La fin du réseau

En cas de pluie continue, les rues qui sont situées en fin de réseau peuvent connaître un débordement des canalisations. Cela provient du

fait que celles-ci ont déjà absorbé une grande quantité d'eau e, étant situées en bout de course, elles sont trop pleines. Ce phénomène est observé régulièrement dans la rue des Grandes Garennes qui récupère les réseaux du secteur du communal et du centre de vacances situé à proximité avant de se déverser dans "le ruisseau à Tabac".

>> Les puits de perte

Il arrive parfois que les avaloirs ne soient que des puits de perte et ne soient reliés à aucune canalisation. Si les nappes phréatiques sont sèches, l'absorption est rapide, mais

dans le cas contraire, cela peut provoquer des inondations. C'était le cas de l'avenue de la plage avant le changement de la canalisation en 2024.

>> Le busage des fossés

Cette pratique est strictement interdite, mais elle a pourtant été mise en place à de nombreuses reprises. Cela coupe l'écoulement naturel du fossé, qui peut être davantage entravé si le tuyau de busage n'est pas entretenu. Il arrive ainsi que le fossé déborde.

> Les arbres

En 2020, lors des travaux de requalification de la place de la Haye, nous avons dû abattre un arbre centenaire malade qui risquait de tomber.

Une fois les travaux terminés, nous avons planté un platane. La croissance de cet arbre se déroule parfaitement. Il a de très belles et longues années de vie devant lui !



Cet automne, les services techniques ont effectué une nouvelle répartition des arbres dans la commune, afin de les préserver.



En effet, depuis leur implantation dans le verger en 2021, ils se sont bien développés et de ce fait avaient besoin de plus d'espace.

6 fruitiers ont donc été déplacés : 4 vers le parking près de l'école maternelle et 2 au sein des espaces verts communaux de la rue des Bécasses.



> L'heure de la retraite a sonné

En 2024, trois agents de la commune ont fait valoir leurs droits à la retraite. En septembre, Patrice Desgardins, après 42 ans de bons et loyaux services pour les Merlimontois, a pris sa retraite. Grâce à son travail, il a gravi les échelons au fil des années, apportant toujours son expertise et son énergie positive, tout en contribuant à l'entretien et au développement de notre belle commune. Il a été remplacé en interne par Mathieu Lefèbvre.

En octobre, c'était au tour de Gilbert Hospital. Après 4 saisons, il a intégré le service technique municipal en 2002. Durant 22 ans, il a mis son expérience au service de la commune.

En décembre, Serges Debruxelles, directeur des services techniques a cédé sa place à Guillaume Fougnyes. Serge est arrivé à Merlimont en 2017. Il a contribué à la transformation de notre ville en pilotant de nombreux projets, notamment le centre-bourg et la place de la Chapelle. Il a également lancé le grand chantier de réfection de la voirie communale.

A cette occasion, il a reçu des mains de Mme Le Maire, une médaille du travail récompensant 20 années de service public.



Un grand merci à tous les trois à qui nous souhaitons une heureuse retraite !

> Les sapins de Noël recyclés

Depuis plusieurs années, la Municipalité procède à une collecte des sapins de Noël.

En partenariat avec Eden 62, ces derniers sont placés dans les dunes afin de stabiliser le sable et de contribuer au maintien du cordon dunaire.

En 2025, ce sont quelques 200 sapins qui ont été collectés et près de 800 depuis le début de l'opération. Merci à tous pour votre contribution !



>>> L'entretien des sentiers

Chaque année, en partenariat avec l'Office National des Forêts, gestionnaire des espaces dunaires au sud de Merlimont, ainsi que de la forêt du Communal, la ville met en place un programme de travaux d'entretien, visant à préserver les espèces et la beauté des lieux. C'est ainsi que les sentiers de promenade sont remis en état et

améliorés, que la végétation est contenue ou encore que les pannes dunaires sont protégées. Nous avons également mis en œuvre, toujours en partenariat avec l'ONF, la canalisation d'un chemin non officiel dans le Communal nord. Emprunté depuis de nombreuses années par une course nature, celui-ci a connu une

fréquentation exponentielle. Ces passages répétés et non canalisés ont conduit à la destruction d'une zone de pelouses dunaires à fort enjeu environnemental. C'est dans le but de protéger les pelouses encore en bon état que nous avons mis en place cet aménagement. Merci de bien vouloir le respecter !

> Des nouveaux agents ont intégré la commune

Stéphane Lafontant,

Responsable du Centre Technique Municipal, Stéphane est arrivé à Merlimont en juillet afin de remplacer Guillaume Fougnyes. Auparavant, il a exercé des fonctions similaires à Wailly Beaucamp durant 6 ans et a travaillé 19 ans au sein du service "eau potable" de l'intercommunalité.

Ce poste est, pour lui, une nouvelle expérience professionnelle, avec de nouveaux projets et challenges à révéler.



Lucas Chatillon,

Chef de projet urbanisme et aménagement du territoire, Lucas a rejoint la commune en juillet.

Issu d'une formation de juriste en droit des collectivités territoriales, il nous apporte son expertise afin de relever un défi d'aménagement d'un territoire littoral tout en respectant les directives d'un secteur protégé.

Au quotidien, Lucas apporte des réponses aux administrés concernant l'urbanisme, contribue à la mise en place de projets d'aménagement en lien avec les élus et développe les relations avec les intervenants externes, privés et publics, en lien avec l'urbanisme.



Bienvenue à eux deux, nous leur souhaitons de réussir dans leurs missions au service de Merlimont !

En septembre, le service animation et les associations de Merlimont ont organisé l'agora des associations. Cette manifestation avait pour objectif de faire connaître les activités proposées par les bénévoles à destination de tous. Sports, danse, culture, musique, créativité, voyages... il y en avait pour tous les goûts !

Elle a rencontré un vif succès tant au niveau de la mobilisation du tissu associatif que du public.



Tout au long de l'année, les bénévoles des associations se mobilisent pour contribuer à l'animation de la commune.



Défilé des bateaux du club nautique le 15 août



Soirée pour octobre Rose organisée par l'Office d'animations



Repas festif organisé par l'UCA

Repas Guinguette et soirée Beaujolais organisés par Merlimont Passion



> Gaspard Debruyne réalise son premier podium en équitation

Passionné d'équitation depuis son plus jeune âge, Gaspard Debruyne réalise à 13 ans son premier podium dans la discipline de saut d'obstacles. Après avoir cumulé des points dans divers concours, Gaspard et sa jument "It's me" se sont qualifiés pour participer, en juillet dernier, aux championnats de France junior de saut d'obstacles en équipe. Gaspard et ses trois coéquipières ont remporté la médaille de bronze.

Félicitations à ces jeunes sportifs auxquels nous souhaitons une pleine réussite.



> Le fishing club compte un champion du monde dans ses rangs

Lors des championnats de France de surfcasting par équipe en 2023, trois jeunes du club merlimontois sont montés sur la deuxième marche du podium, Julien Merlot, Thomas Noël et Robin Leprêtre. Ils figurent ainsi parmi les 14 meilleurs pêcheurs en bord de mer de France. Ils ont ensuite passé les tests de sélection pour intégrer l'équipe de France jeunes.

Julien Merlot a été retenu pour participer, en novembre dernier, aux championnats du monde en Irlande avec deux autres jeunes de la région. L'équipe ainsi formée s'est hissée en tête de la compétition et a décroché le titre de championne du monde. Julien Merlot s'est classé à la 7^{ème} place en individuel.

Bravo à lui !



> Une nouvelle championne à la Team BDT



Lors des championnats régionaux de kick boxing qui se sont déroulés à Roubaix début décembre, Eva Villena, du haut de ses 23 ans, a remporté le titre de championne régionale dans la catégorie des moins de 55 kg.

Nous lui adressons toutes nos félicitations !

> Nicolas Delepouve, s'offre un podium aux championnats du monde de char à voile



En juillet, les championnats du monde de char à voile se sont déroulés à Asnelles en Normandie. A cette occasion, Nicolas Delepouve, moniteur de char à voile au club nautique, s'est offert une belle troisième place dans sa catégorie.

Bravo à lui !

> Un stade municipal en l'honneur de Guy Paillard

Conseiller municipal entre 1959 et 1983, 1^{er} adjoint d'Albert Guilbert entre 1983 et 1988, maire de Merlimont entre 1989 et 2001, Guy Paillard a œuvré pour changer l'image de la commune. Les services périscolaires de cantine et de garderie, l'accueil de loisirs, l'agrandissement des services administratifs de la mairie ou encore la reconstruction des services techniques, sont quelques unes de ses réalisations. Côté travaux, il a entrepris la rénovation complète de l'avenue de la plage dans les années 1990, la construction de la digue sud ainsi que de nombreux aménagements de rues. Enfin, c'est à lui que nous devons les actuels aménagements footballistiques : l'aménagement du terrain principal et de sa tribune en 1984, alors qu'il était premier adjoint, la construction des vestiaires et douches en 1988, et l'ajout d'un second terrain en 2000. Le foot c'était une de ses passions, c'est pourquoi, la Municipalité a choisi de donner son nom au stade municipal.



> Deux commerces se distinguent au guide Gault&Millau



Un peu plus de deux ans après l'ouverture de "la fromagerie des dunes", Nicolas Guestin a eu l'agréable surprise de découvrir un article élogieux de sa boutique dans le guide Gault&Millau des Hauts-de-France. Intitulé "le paradis des amateurs de fromages", l'article relate la passion de Nicolas pour son métier et la qualité des produits proposés à la vente.

Le restaurant "Sur Mer", ouvert en 2022 par Alexandre Gauthier (ci-dessous) figure également dans cette édition 2024 du prestigieux guide.

Bravo à eux deux !



> La Boucherie Martel, premier "artisan en or" à Merlimont !



En début d'année 2024, Corentin Martel a repris "le Petit boucher". Déjà certifié "Artisan en Or" pour son magasin Berckois, c'est tout naturellement qu'il a sollicité la chambre des Métiers pour la certification de son établissement de Merlimont.

En octobre, Corentin et Belinda Martel ont reçu des mains de Marie-Josée Orlof, Présidente de la Chambre des Métiers, le titre d'Artisan en Or. Cette certification représente une garantie de qualité des produits pour la clientèle. La Boucherie Martel est ainsi le premier commerce de Merlimont à recevoir cette distinction.

Nous lui adressons nos plus sincères félicitations !



> Une nouvelle boulangerie sur le secteur plage

Hermine Mereau et Simon Madens sont les heureux gérants de la nouvelle boulangerie du secteur plage désormais appelée "Hermine et Simon".

Madame est pâtissière, Monsieur est boulanger. Ils tenaient déjà une boulangerie à Laon dans l'Aisne et ont immédiatement saisi l'opportunité de venir s'installer sur la Côte d'Opale. "Il y a moins de concurrence et nous avons plus de reconnaissance de la part des clients ici" confie Simon. Tous deux confirment qu'ils ont été très bien accueillis dans la commune.

> 74 avenue de la Plage, de 7h à 13h et de 15h à 19h, dimanche de 7h à 13h. Fermé le mardi.

> Jérôme Delporte, lutte contre les nuisibles



En fin d'année 2024, Jérôme Delporte a créé "STOP NUISIBLES" dans le but de proposer un service supplémentaire aux habitants de Merlimont et ses environs. Pour cela, il a obtenu la certification "certbiocide" lui permettant d'utiliser des produits professionnels afin d'éradiquer les nuisibles.

Vous pouvez d'ores et déjà faire appel à ses services pour les rats, les pigeons et les taupes. Au printemps, vous pourrez également faire appel à Jérôme Delporte pour les nids de guêpes et frelons asiatiques.

> 06 19 91 53 90

> Un nouveau cabinet d'orthoptiste est installé



Depuis mi-décembre, Eva et Alicia Bomy ont ouvert leur cabinet d'orthoptiste à Merlimont. Un nouveau service paramédical bien apprécié !

Elles accueillent les patients entre 3 et 65 ans pour tous les actes paramédicaux en lien avec les yeux. Cela comporte l'examen des yeux pour les lunettes, les fonds d'œil, le dépistage de strabisme et de myopie chez les enfants, du diabète ou encore le renouvellement de lunettes.

En cas de suspicion d'une pathologie plus sérieuse, elles orienteront les patients vers un ophtalmologue.

> 39 rue de Saint Josse, du lundi au samedi de 8h30 à 18h30. RDV uniquement sur doctolib.

> Mileade, un nouvel aménagement touristique de qualité

En 2020, les sociétés "cap vacances" et "vacancier" ont fusionné pour créer "Miléade". Suite à cette fusion, d'importants travaux de rénovation, soutenus par la région Hauts-de-France, ont été mis en œuvre afin de moderniser le centre de vacances de Merlimont.

Les logements ont tous été rénovés et des chambres d'hôtel ont été créées. Le centre de vacances s'est doté d'équipements supplémentaires pour les jeunes (clubs enfants, terrains de sports), d'une piscine couverte et d'un SPA.

La salle de restauration a été réaménagée avec d'un côté le restaurant et de l'autre un bar et une salle de spectacle. Grâce à ce nouveaux aménagements, le centre de vacances est désormais classé "village club 3 étoiles". Il permet ainsi un accueil touristique de qualité au service de Merlimont et de son territoire.



Crédit photos : Miléade



> Autocam se développe avec "L'atelier de Merlimont"

Afin de répondre à la demande, la société de dépannage "autocam" a recruté Cédric Lenel, l'un des deux gérants de l'ancien garage "Merlimont Automobiles" pour créer une nouvelle activité au sein de l'entreprise.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2025, l'atelier de Merlimont a ouvert ses portes. "Nous connaissions déjà les compétences de Cédric car nous lui avons souvent envoyé des voitures accidentées" explique Yannick Fourneau, le responsable du site. Vous pouvez donc amener votre véhicule à l'atelier pour toutes réparations sous le capot et les pneumatiques.

> RD 143, du lundi 14h au samedi 12h. RDV : 03 21 09 75 75

Vous vous installez à Merlimont ? Présentez-vous pour que l'on parle de vous !
Rendez-vous à l'accueil de votre mairie.

Une année riche en événements



8 juillet
Inauguration du Forum



Marché gourmand du lundi soir



2 août
Course nature La Complice



Animations des soirées estivales



20 septembre
Inauguration du City Stade



21 septembre
Accueil des nouveaux arrivants



31 octobre
Clôture du séjour de cohésion SNU



Activités des vacances d'automne



11 novembre : Commémoration de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale

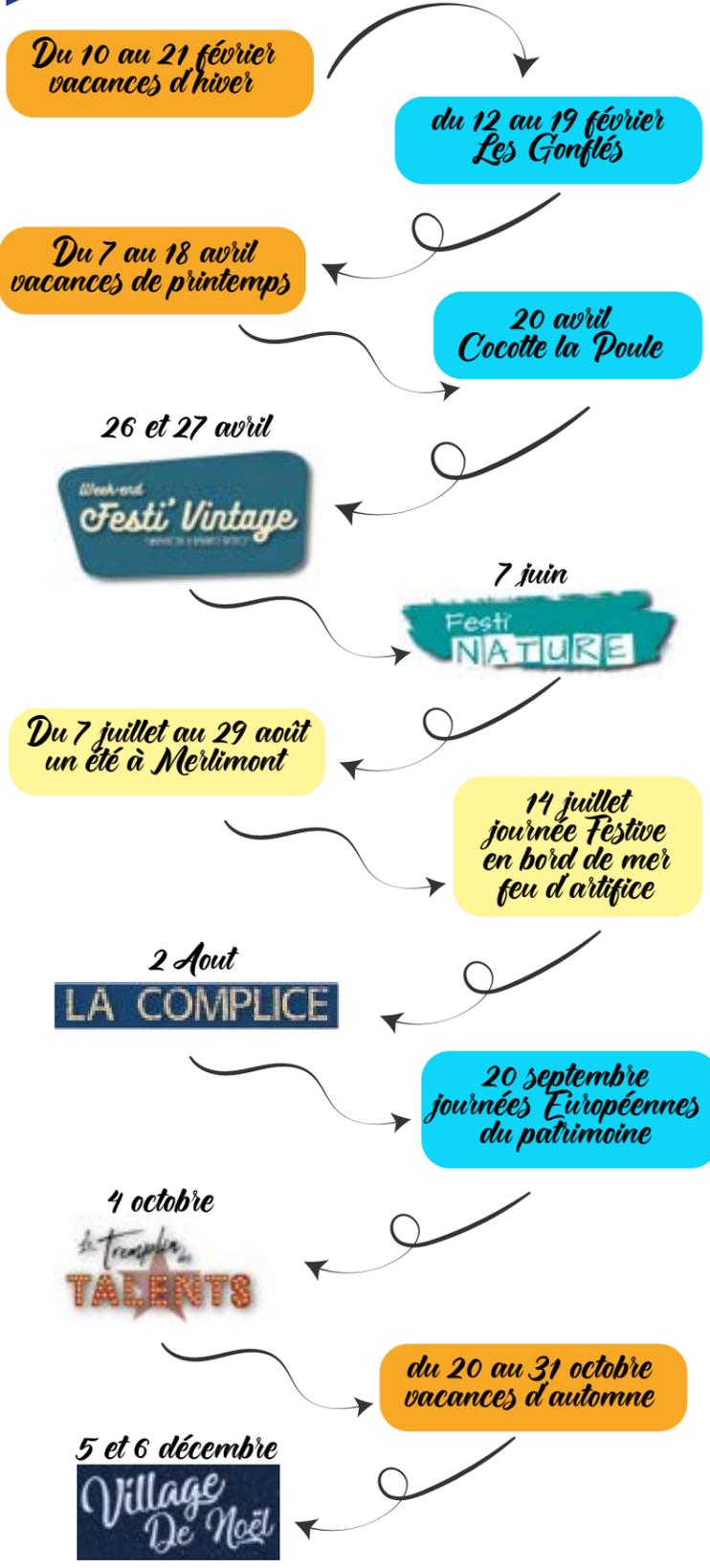
Un Noël à Merlimont



Les vœux du Maire

Le vendredi 3 janvier, Mme Le Maire, entourée de ses élus a présenté ses vœux à la population, sous le thème de l'espoir. Ce fut l'occasion de revenir sur l'année écoulée et présenter les projets pour 2025. La cérémonie s'est terminée dans une ambiance conviviale au son des musiciens de J'aime la Zik.





> Amélie Jankowski, Adjointe au Maire en charge de l'événementiel

1 - Pouvez-vous nous parler des temps forts de 2025 ?

Comme chaque année, nous ouvrons la saison avec le Festi'Vintage sur 2 journées les 26 et 27 avril. Des concerts, une exposition de véhicules anciens, un bal populaire, des stands de vente sont prévus, sans oublier le bain Vintage en tenue d'époque le dimanche matin. Le 7 juin, le Festi'nature se tiendra dans le parc de la mairie, avec une ferme pédagogique, des stands sur le développement durable, des animations autour de la nature et des concerts. La Complice ayant rencontré un grand succès en 2024, nous avons maintenu la date début août. Cette année, nous organisons la seconde édition du Tremplin des Talents qui aura lieu le 4 octobre. Lors de cette journée, les artistes pourront se lancer devant le public. Enfin, nous allons clôturer l'année avec le traditionnel village de Noël début décembre.

2 - Avez-vous une action spéciale à mettre en avant ?

Le 14 juillet ! Nous avons prévu une journée festive sur le bord de mer à destination des familles. Cette année, l'alignement des planètes est favorable et les horaires de marée nous permettent de prévoir un feu d'artifice le 14 juillet, ce que nous n'avons pas pu faire depuis plusieurs années. Cet été, les nouveautés de l'an dernier seront reconduites, comme le cinéma de plein air, les soirées festives et bien entendu les animations pour les enfants, les familles et les jeunes.

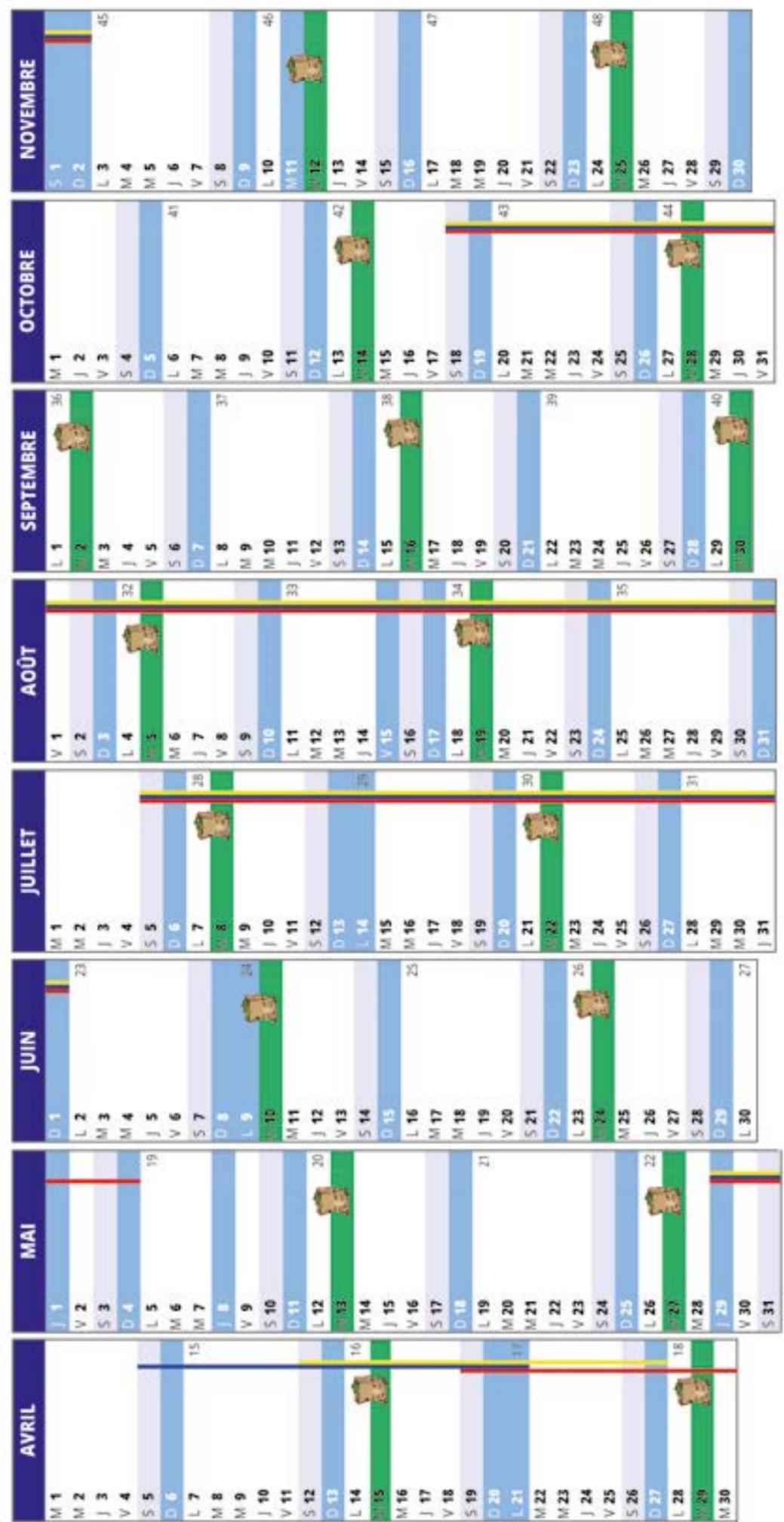
3 - Y a t-il des nouveautés en 2025 ?

Nous avons la volonté d'animer davantage le front de mer. Pour cela nous avons pour projet de mettre en place un nouveau point d'accueil pour la saison qui permettra au service animation d'être plus proche des visiteurs et d'avoir une solution de repli pour certaines activités en cas de mauvais temps. Nous espérons donc avoir les autorisations nécessaires pour concrétiser ce projet.

> Un nouvel atelier à l'espace culturel municipal

Afin de décorer les vitrines de la bibliothèque et du bureau d'informations touristiques, deux bénévoles ont mis en place un atelier de création de décorations pour les fêtes. A l'occasion du Festi'Nature, Brigitte et Blandine vous proposent à nouveau cet atelier sur le thème de la nature. Il aura lieu **les vendredis 4 et 11 avril et 2 et 9 mai 2025**. Gratuit, il est ouvert aux jeunes dès 16 ans et aux adultes. Renseignements au service animation : 03 21 94 72 18.

COLLECTE DES RÉSIDUS VÉGÉTAUX - VILLE DE MERLIMONT -



Zone A: académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers
 Zone B: académies de Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg
 Zone C: académies de Châlons, Clermont, Paris, Toulouse, Versailles

Jours de collecte des résidus végétaux

MERLIMONT
en Côte d'Opale

Week-end
Festi' Vintage
"AMITIÉS & AMBANCE VÉTO"

26 - 27 avril 2025

A stylized illustration of a woman with brown hair, wearing a black dress with white polka dots, holding a yellow and white megaphone. Musical notes are floating around her. In the background, a yellow vintage Volkswagen Beetle is visible.

Festi' NATURE

7 juin 2025

La nature dans tous ses états

A photograph of a festival in a park. A large green lawn is filled with people. In the background, there is a large stone building. A decorative archway made of flowers and greenery frames the scene.



LA COMPLICE

COURSE NATURE

En solo ou en relais duo

**2 AOÛT 2025
MERLIMONT**

PARCOURS 7.5 KM
PARCOURS 15 KM
COURSES ENFANTS



Merlimont
Cité de la Culture et de l'Opale

Le Tremplin des
TALENTS

2^{ème} édition

Samedi 4 octobre 2025